

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournerau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-042

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-BC_2023_042-DE

Bescher
Levrault

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt-trois mai à dix-huit heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	14
Votes	14

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc
COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline
DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal OUTREBON

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et
aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023
donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les demandes de
subventions,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire,
Équipements et Transition écologique » en date du 10 janvier 2023,

La compétence éclairage public est exercée par la Communauté de Communes du
Pays Mornantais dans les Zones d'Activité Économique dont elle a la charge, et
notamment dans la ZAE des Platières à Mornant et St Laurent d'Agny.

L'éclairage public existant date des origines de la ZAE (le parc d'activité des
Platières est une ZAE intercommunale depuis 1974). Il est constitué de 129 points
lumineux dotés de lampes au sodium consommant de 150 à 250 Watt chacune (le
parc total de la COPAMO est constitué de 223 points lumineux dans les ZAE du
territoire).

Le projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public consiste au
passage à la technologie LED couplée à l'installation d'horloges astronomiques
permettant d'envisager une division de la consommation par 4 à 5, la possibilité
d'abaissement de puissance voire d'extinction nocturne, la simplification de la
maintenance et une meilleure efficacité d'éclairage.

Ce renouvellement du parc de luminaires anciens permettra de répondre aux
exigences de maîtrise de la consommation d'énergie, de diminution des nuisances
lumineuses, et de sécurité des personnes et des biens.

Il s'inscrit pleinement dans le dispositif Fonds Vert mis en place par l'État.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau
Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOIRIE

**Demande de
subvention Fonds
Vert pour la
rénovation du parc de
luminaires d'éclairage
public de la ZAE des
Platières à Mornant et
St Laurent d'Agny**

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 26/05/23

Notifié ou publié

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'État, dans le
cadre du dispositif Fonds Vert (Fonds d'accélération de la Transition écologique
dans les territoires) sur la thématique de la rénovation des parcs de luminaires
d'éclairage public, et de tout autre organisme,

le 26/05/23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renald PFEFFER



PUBLIE LE 26 MAI 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

